



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

estuaires

Question orale n° 447

Texte de la question

M. François Goulard attire l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur l'envasement croissant de l'estuaire de la Vilaine dans le Morbihan. Le phénomène naturel de dépôt d'alluvions provenant principalement de l'embouchure de la Loire a été semble-t-il très accentué par la réalisation du barrage d'Arzal. Les conséquences en sont lourdes pour l'économie locale : celle-ci repose en effet largement sur le tourisme, et en particulier sur la navigation de plaisance dont l'essor pourrait être sérieusement menacé par la remontée des fonds, ainsi que sur les cultures conchylicoles. Cette situation préoccupante appelle des mesures dont la définition requiert des études préalables complexes et lourdes. Aussi, lui demande-t-il si l'Etat est disposé à entreprendre et à financer des études dont la nécessité apparaît aujourd'hui comme particulièrement évidente.

Texte de la réponse

M. le président. M. François Goulard a présenté une question, n° 447, ainsi rédigée:

«M. François Goulard attire l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur l'envasement croissant de l'estuaire de la Vilaine dans le Morbihan. Le phénomène naturel de dépôt d'alluvions provenant principalement de l'embouchure de la Loire a été semble-t-il très accentué par la réalisation du barrage d'Arzal. Les conséquences en sont lourdes pour l'économie locale: celle-ci repose en effet largement sur le tourisme, et en particulier sur la navigation de plaisance dont l'essor pourrait être sérieusement menacé par la remontée des fonds, ainsi que sur les cultures conchylicoles. Cette situation préoccupante appelle des mesures dont la définition requiert des études préalables complexes et lourdes. Aussi lui demande-t-il si l'Etat est disposé à entreprendre et à financer des études dont la nécessité apparaît aujourd'hui comme particulièrement évidente.»

La parole est à M. François Goulard, pour exposer sa question.

M. François Goulard. J'ai souhaité attirer l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur un problème d'environnement précisément, qui se pose à l'embouchure de la Vilaine, fleuve côtier breton.

La Vilaine causait traditionnellement des inondations graves chaque hiver. C'est la raison pour laquelle on a décidé, au milieu des années 60, de construire le barrage d'Arzal, qui a empêché la reproduction aussi fréquente de ces crues. Malheureusement, ce barrage a provoqué un envasement croissant et continu de l'embouchure du fleuve. A certains endroits, une bonne dizaine de mètres de vase se sont accumulés.

La question est délicate, car cet ouvrage a eu des conséquences heureuses pour l'économie locale. Il a permis le développement de la navigation de plaisance grâce à la création de plusieurs mouillages derrière le barrage. Il permet également l'alimentation en eau potable d'une partie de la région. En outre, il faut tenir compte de l'existence de cultures conchylicoles qui rendent les eaux et les rivages spécialement sensibles. Tous ces facteurs me conduisent à penser qu'il serait extrêmement opportun de faire une étude scientifique très poussée pour savoir si l'on peut, par des moyens appropriés, contrecarrer ce phénomène dommageable puisqu'il risque, à terme, d'empêcher la navigation et de gêner les cultures marines. Je souhaite demander à Mme la ministre de

l'environnement si elle ne jugerait pas utile de dégager des crédits pour engager les études appropriées.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Louis Le Penec, ministre de l'agriculture et de la pêche. Mme Voynet, qui m'a prié d'excuser son absence, m'a chargé, monsieur le député, de vous transmettre les éléments de réponse suivants.

Vous soulignez que le phénomène naturel de dépôt d'alluvions semble s'être accentué depuis la réalisation du barrage d'Arzal, avec les lourdes conséquences que vous évoquiez pour l'économie locale au niveau de la navigation de plaisance et des cultures conchylicoles. Vous indiquez que cette situation préoccupante appelle des mesures dont la définition requiert des études préalables complexes et lourdes.

Mme Voynet partage entièrement votre point de vue sur l'importance et la complexité de ce problème et sur la nécessité de procéder à des études précises et détaillées pour définir les mesures à prendre.

C'est également la position prise par la commission locale de l'eau mise en place pour piloter la réalisation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Vilaine. Cette commission, présidée par le président du conseil général, M. Méhaignerie, et à laquelle participent les services de l'Etat, vient de créer une commission géographique «Vilaine aval et estuaire». Elle a été installée, tout récemment, le 23 juin 1998.

Parmi les priorités d'études prévues dans ce secteur, figure celle de l'envasement de l'estuaire; cette étude pourrait être engagée à la rentrée.

Mme Voynet me fait savoir que l'agence de l'eau Loire-Bretagne pourra apporter un concours financier substantiel au financement de cette étude, dont la maîtrise d'ouvrage devrait être assurée par l'institution, comme cela a déjà été le cas pour les premières études du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau.

M. le président. La parole est à M. François Goulard.

M. François Goulard. Monsieur le ministre, je tiens à vous remercier pour ces éléments de réponse, qui vont dans le sens que je souhaitais. Il est très judicieux que ces études soient conduites en liaison étroite avec les élus locaux et avec l'institution d'aménagement de la Vilaine, qui regroupe les trois départements concernés. Je me réjouis que l'agence de l'eau puisse contribuer financièrement à la couverture du coût de ces études.

Données clés

Auteur : [M. François Goulard](#)

Circonscription : Morbihan (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 447

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juin 1998, page 5315

Réponse publiée le : 1er juillet 1998, page 5505

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 24 juin 1998